



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Quatorzième session

Rome, 1-5 avril 2019

Proposition de plan de travail et budget du projet de la CIPV relatif au commerce électronique

Point 8.7 de l'ordre du jour

Document établi par Lois Ransom avec la contribution du Secrétariat de la CIPV

1. La question du commerce électronique des végétaux, des produits végétaux et des articles réglementés a été examinée à la vingt-deuxième Consultation technique des organisations régionales de protection des végétaux (ORPV) (2010)¹. En 2012, le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS) a réalisé une étude sur les risques phytosanitaires liés au commerce électronique de végétaux². Par ailleurs, une session thématique spéciale a été organisée sur le commerce sur Internet au cours de la septième session de la Commission des mesures phytosanitaires (2012). La question du commerce électronique a également été examinée à la huitième session de la CMP (2013) et, à l'issue d'une consultation supplémentaire, la Commission a adopté, à sa neuvième session (2014), la recommandation (R-05) sur le commerce électronique des végétaux et autres articles réglementés³. À la douzième session de la CMP (2017)⁴, une séance spéciale a été organisée pour sensibiliser au risque

¹ Pour consulter le rapport de la vingt-deuxième Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux, voir: <https://www.ippc.int/fr/2010---22nd-tc-among-rppos-/> (en anglais).

² Pour consulter l'étude de l'IRSS sur les risques phytosanitaires liés au commerce électronique de végétaux, voir: <https://www.ippc.int/en/irss/activities/2/>.

³ R-05: <https://www.ippc.int/en/publications/84232/>.

⁴ Pour consulter le document Commerce électronique de végétaux (2017), voir: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/cpm/scientific-sessions-during-commission-phytosanitary-measures/2017-e-commerce-internet-trade-of-plants/>.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



phytosanitaire associé au commerce électronique et faciliter la mise en œuvre de la recommandation de la CMP (R-05). D'autres actions ont été recommandées lors de la douzième session (2016)⁵.

2. À la treizième session (2018) de la CMP, les participants ont pris note des activités menées par le Secrétariat dans le domaine du commerce électronique, comme indiqué dans leur rapport. Certaines Parties contractantes ont fait savoir qu'il s'agissait d'un thème important compte tenu du développement du commerce électronique. Les participants ont suggéré de veiller à ce que les travaux soient financés avant de les commencer, et demandé au Bureau de présenter un plan de travail avec financement de type projet et de le présenter à la CMP à sa quatorzième session (2019). Le plan de travail du projet présenté intègre les actions recommandées par la CMP à sa douzième session (2016), lesquelles devraient être mises en œuvre d'une façon particulièrement souple et appropriée qui sera déterminée lorsque le projet sera approuvé. Les participants de la treizième session de la CMP (2018) ont précisé que la gouvernance et les activités liées au commerce électronique seront financées et mises en œuvre au moyen des ressources extrabudgétaires prévues à cet effet.

3. Une ébauche de plan de travail et budget du projet a été élaborée en janvier 2018 et a été remise au Bureau en juin 2018 pour examen. Le format est semblable à celui qui a été utilisé pour l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes. Le Bureau n'a communiqué aucune observation à ce sujet, mais l'ébauche de plan a été mise à jour pour incorporer les éléments pertinents du Cadre stratégique 2020-2030 de la CIPV et du plan d'investissement quinquennal proposé.

4. Deux contributions relatives au commerce électronique ont été reçues en réponse à l'appel à proposition de thèmes 2018. Il s'agissait des thèmes 2018-014: Directives pour la gestion des risques phytosanitaires liés aux articles distribués par des filières de distribution postale internationale⁶, et 2018-021⁷: Prescription relative à un certificat phytosanitaire sur le commerce électronique transfrontière de végétaux, de produits végétaux et autres articles réglementés. L'Équipe spéciale chargée des thèmes a estimé que ces deux thèmes pourraient être examinés dans le contexte du plan de travail et du budget relatifs au commerce électronique.

5. Elle fait également référence au Cadre de normes pour le commerce électronique transfrontalier de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), qui a été publié en juin 2018⁸.

6. Les incidences financières sur le budget du Secrétariat de la CIPV sont résumées dans le document CPM 2019/INF/01.

7. La CMP est invitée à:

- 1) *examiner* l'ébauche de plan de travail et budget du projet, y compris l'inscription éventuelle des deux thèmes connexes soumis dans l'appel à thèmes 2018 dans les activités de commerce électronique, et échanger des vues à ce sujet;
- 2) *noter* que les activités visant à recenser et traiter les risques associés au commerce électronique se poursuivent par l'intermédiaire de l'OMD et dans un certain nombre de pays avec une participation minimale de la communauté de la CIPV, ce qui empêche la mise au point de solutions de gestion des risques phytosanitaires au niveau mondial;
- 3) *approuver* le plan de travail et budget;

⁵ Ébauche de plan de travail et budget du projet de commerce électronique de la CIPV présenté au Groupe de la planification stratégique 2018: <https://www.ippc.int/en/publications/86475/>.

⁶ 2018-014: Directives pour la gestion des risques phytosanitaires liés aux articles distribués par des filières de distribution postale internationale (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/publications/86328/>.

⁷ 2018-021: Prescription relative à un certificat phytosanitaire sur le commerce électronique transfrontière de végétaux, de produits végétaux et autres articles réglementés (en anglais): <https://www.ippc.int/en/publications/86303/>

⁸ Pour consulter le Cadre de normes pour le commerce électronique transfrontalier de l'OMD, voir: http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/global/pdf/topics/facilitation/activities-and-programmes/ecommerce/wco-framework-of-standards-on-crossborder-ecommerce_en.pdf?la=en.

- 4) *s'engager* à fournir des ressources extrabudgétaires pour mettre en œuvre l'ébauche de plan de travail du projet;
- 5) *noter* que le Secrétariat de la CIPV ne poursuivra pas ses travaux sur le commerce électronique tant qu'il n'aura pas été doté de ressources suffisantes;
- 6) *tenir* le Secrétariat de la CIPV au courant des actions connexes menées dans le domaine du commerce électronique dans leur région, le cas échéant.

Proposition de projet relatif à la mise en œuvre de la recommandation de la CMP sur le Commerce de végétaux et autres articles réglementés sur Internet (commerce en ligne) (R-05)

Ébauche de plan de travail et budget du projet

Contexte/alignement stratégique

L'analyse de la CMP et d'un certain nombre de ses organes subsidiaires a montré que l'accroissement du commerce des végétaux, des produits végétaux et des articles réglementés sur internet (commerce en ligne) présentait un risque important de propagation d'organismes nuisibles.

Le commerce en ligne pose des défis majeurs et communs aux organismes de réglementation présents aux frontières, notamment les douanes, qui doivent non seulement communiquer les obligations légales aux clients et aux organisations du secteur industriel qui participent à cette forme de commerce, mais aussi détecter et gérer les risques phytosanitaires et autres qui sont liés aux marchandises échangées dans le cadre des activités réglementaires traditionnelles réalisées aux frontières, et lutter pour faire face à l'augmentation du volume de produits distribués par les services de distribution postale.

Une recommandation de la CMP (R-05), adoptée en 2014, a fourni des orientations aux organismes nationaux de protection des végétaux (ONPV) sur les risques que peuvent représenter les organismes nuisibles pour le commerce en ligne. À sa douzième session (2017), la CMP a convenu d'un certain nombre d'actions pour faciliter la mise en œuvre de la recommandation et réduire les risques phytosanitaires associés au commerce électronique.

L'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui est entré en vigueur en 2017, permet de renforcer la collaboration entre les services de réglementation aux frontières pour mieux s'attaquer aux différents risques posés par le commerce en ligne.

Un certain nombre d'ONVP s'intéressent vivement à ces activités et collaborent activement avec le secteur industriels et les acteurs concernés dans le cadre de leurs pratiques commerciales habituelles. Ces activités pourraient être considérées comme des modèles pouvant faciliter la gestion des risques à l'échelle mondiale.

En juin 2018, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a publié le Cadre de normes pour le commerce électronique transfrontalier. Le cadre, qui a été élaboré en collaboration avec le *Groupe de travail multipartite sur le commerce électronique*, définit, à l'intention des douanes et d'autres organismes compétents présents aux frontières, un ensemble de normes fondamentales ainsi que des principes clefs pour leur mise en œuvre. Ce corpus viendra appuyer une approche globale et harmonisée dans laquelle les gouvernements et les parties prenantes du commerce électronique continueront de travailler en commun pour élaborer des solutions pragmatiques, équitables et novatrices qui contribuent à l'économie mondiale tout en assurant la sûreté et la sécurité des personnes et de l'économie¹.

Le projet de cadre stratégique de la CIPV 2020-2030 inclut la gestion des filières en rapport avec le commerce électronique et la distribution postale dans le Programme de développement de la CIPV et décrit un certain nombre d'activités à mener au cours de la période 2020-2030, notamment les suivantes:

¹ Pour consulter le Cadre de normes de l'OMD pour le commerce électronique transfrontalier, voir: http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/global/pdf/topics/facilitation/activities-and-programmes/ecommerce/wco-framework-of-standards-on-crossborder-ecommerce_fr.pdf?la=fr

- Le lancement d'actions de communication au niveau international pour que les entreprises qui vendent leurs produits par l'intermédiaire du commerce électronique et les consommateurs comprennent la nécessité et la façon de se conformer aux exigences phytosanitaires des pays importateurs.
- La création d'un réseau interinstitutions (CITES/OMD/CIPV) pour créer des synergies qui facilitent l'élaboration d'une politique et de recommandations communes concernant les filières du commerce électronique et de la distribution postale;
- La création d'une boîte à outils interinstitutions commune pour la réglementation et la sélection des filières du commerce électronique et de la distribution postale.

Résultats du projet

L'incidence des organismes nuisibles et d'autres risques phytosanitaires sur les biens échangés dans le cadre du commerce électronique est manifestement réduite grâce à la mise en œuvre du plan de travail du projet et aux partenariats de collaboration entre les ONPV, le Secrétariat de la CIPV, les secrétariats de l'OMD et les opérateurs commerciaux qui participent au commerce électronique. En particulier:

- Les risques phytosanitaires associés au commerce électronique sont recensés et décrits;
- Les ONPV et les parties prenantes concernées sont informées de ces risques;
- Les mesures que les ONPV peuvent prendre pour sensibiliser le public et les acteurs du commerce électronique aux risques liés au commerce en ligne et aux responsabilités que ces parties prenantes doivent assumer pour se conformer aux lois visant à protéger la production végétale/alimentaire, l'environnement naturel et le commerce sont recensées et décrites.
- Les activités de la CIPV sont liées à une approche multidisciplinaire et intégrée entre les ONPV, les douanes et d'autres organismes gouvernementaux compétents et y contribuent afin de faciliter les échanges commerciaux sans danger effectués dans le cadre du commerce électronique.

Résultat attendu du Cadre stratégique 2020-2030

Des efforts coordonnés au niveau international ont permis de s'attaquer à la propagation des organismes nuisibles et de leurs vecteurs vendus dans le cadre du commerce électronique et distribués par les filières de distribution postale. Les volumes de matériel végétal à haut risque achetés en ligne en petites quantités et expédiés par les filières de la distribution postale proviennent de programmes de santé de haut niveau, et la conformité est suivie et appliquée en collaboration avec d'autres organismes présents aux frontières, les services postaux internationaux et les services de messagerie.

Les activités des parties prenantes concernées visant à mettre en œuvre le plan de travail du projet sont coordonnées et les résultats sont mis en commun afin de faciliter l'harmonisation des mesures de réglementation, de communication et de non-conformité. Un récapitulatif de chacun des éléments de mise en œuvre ainsi qu'une référence au Cadre stratégique, aux activités/actions de la CIPV et de l'OMD et aux résultats de la CMP, est présenté à la pièce jointe 1.

Avantages

Le plan de travail du projet fournira aux parties contractantes des options permettant de recenser et prévenir les risques phytosanitaires liés aux marchandises qui circulent dans le monde entier dans le cadre du commerce électronique. Cela facilitera ainsi le commerce international sans danger des biens ainsi que la gestion des risques phytosanitaires associés à cette filière commerciale. En développant conjointement des systèmes de gestion, les gouvernements et les acteurs de l'industrie veilleront à ce qu'ils soient pratiques, qu'ils intègrent les meilleures pratiques de l'industrie, et qu'ils soient harmonisés en s'appuyant sur une plate-forme mondiale afin de réduire au minimum le fardeau réglementaire qui pèsent sur les opérateurs Internet, les services de messagerie et de distribution postale, les ONPV et d'autres organismes gouvernementaux compétents, notamment les douanes.

Approche

Le plan de travail sera mis en œuvre d'une façon particulièrement souple et adaptée qui sera déterminée en temps voulu. La composition des membres du groupe de travail et les modalités de travail et d'établissement de rapports doivent être définies. Un plan d'action quinquennal est élaboré et rend compte régulièrement des progrès accomplis à la CMP au moyen d'un mécanisme à définir.

* Produits qui constituent les jalons du projet	Ressources	Echéance (année 1)
Ébauche de plan de travail et budget du projet approuvée par la CMP à sa quatorzième session.	CMP	2 avril
Gouvernance des activités relatives au commerce électronique (à déterminer).	Secrétariat de la CIPV	30 avril
Engagement de ressources en espèces et en nature garanties.	Parties contractantes	31 mai
Coordonnateur du commerce électronique recruté.	Secrétariat de la CIPV	15 septembre
Rapport verbal au Bureau.	Secrétariat de la CIPV	Mi-décembre

Contraintes

La gouvernance des activités de commerce électronique dépend de la fourniture de ressources extrabudgétaires, comme indiqué dans le budget. Un coordonnateur (contribution en nature) est nécessaire pour appuyer et diriger les activités et doit être recruté pour assumer ce rôle. Le coordonnateur sera basé de préférence au secrétariat de la CIPV. Une description préliminaire du rôle de coordonnateur figure à la pièce jointe 2. Les dépenses du Secrétariat de la CIPV, y compris la dotation en personnel, devraient également être financées par des ressources extrabudgétaires.

Risques:

Description

Le projet ne parvient pas à mobiliser des ressources extrabudgétaires.

On ne parvient pas à recruter un coordonnateur ayant les compétences voulues

Traitement

Le plan de projet et budget définit clairement les actions et les dépenses

Le recrutement d'une personne qualifiée fait l'objet de larges consultations qui s'appuient sur une description claire de son rôle

Budget

Poste	Dépenses proposées (USD)				
	Année				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Coordonnateur du projet relatif au commerce électronique	70 000	70 000	50 000	50 000	30 000
Participation des membres	À leurs frais	À leurs frais	À leurs frais	À leurs frais	À leurs frais
Réunion – lieu, restauration, soutien logistique *	20 000	25 000	12 000	12 000	12 000
Assistance aux voyages	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000

Publications - conception, édition et publication de ressources documentaires	25 000	20 000	3 000	3 000	3 000
Ressources du Secrétariat: convocation de réunions sur la gouvernance; liaison avec l'OMD, etc.; site internet; formation et sensibilisation	30 000	30 000	10 000	10 000	20 000@
Total	150 000	150 000	80 000	80 000	70 000
Personnel (équivalent temps plein (ETP) estimé)	1,3 0,3 poste du Secrétariat	1,3 0,3 poste du Secrétariat	0,7 0,1 poste du Secrétariat	0,7 0,1 poste du Secrétariat	0,5 0,2 poste du Secrétariat
Total cumulé	150 000	300 000	380 000	460 000	530 000

Sous réserve des critères de la CIPV et à utiliser uniquement pour aider les membres admissibles de l'Équipe spéciale.

* Les réunions de gouvernance peuvent être virtuelles au lieu d'être physiques.

@ Personnel et dépenses nécessaires à la CIPV pour évaluer l'incidence et recenser les problèmes qui suivent la mise en œuvre.

Note: Conformément à la pratique budgétaire du Secrétariat de la CIPV, les coûts en nature ont été estimés en USD. Ce chiffre est uniquement indicatif et vise à quantifier les recettes et les dépenses en termes monétaires. Les coûts réels peuvent être inférieurs.

Des informations détaillées sur les coûts et les mesures concernant le Secrétariat de la CIPV figurent dans la pièce jointe 3.

Produits:

	Dépenses proposées (USD)				
	Année				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Total requis	150 000	150 000	80 000	80 000	70 000

Gouvernance:

Promoteur du projet: CMP

Chef de file du projet: Bureau

Directeur du projet: Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités

Contact au Secrétariat: Chef de l'Unité chargée de la facilitation de la mise en œuvre

Annexe 1 - Récapitulatif des éléments de mise en œuvre, y compris des références au Cadre stratégique, aux activités/actions de la CIPV et de l'OMD et aux résultats de la CMP

Résultats attendus du projet	Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030	Mesures définies par la CMP
Les risques phytosanitaires associés au commerce électronique sont recensés et décrits.	Lancement d'actions de communication au niveau international pour que les entreprises qui vendent leurs produits par l'intermédiaire du commerce électronique et les consommateurs comprennent la nécessité de se conformer aux exigences phytosanitaires des pays importateurs, et sachent comment faire.	Évaluations conjointes des risques - risques communs, normes relatives aux filières.
Les ONPV et les parties prenantes concernées sont informées de ces risques.		Principales préoccupations: Exemples de bonnes pratiques. Retour d'informations aux acteurs du commerce électronique – modèle et procédures, processus, cas de non-conformité. Établissement de rapports annuels.
Les mesures que les ONPV peuvent prendre pour sensibiliser le public et les acteurs du commerce électronique aux risques liés au commerce en ligne et aux responsabilités que ces parties prenantes doivent assumer pour se conformer aux lois visant à protéger la production végétale/alimentaire, l'environnement naturel et le commerce sont recensées et décrites.		Surveillance des risques. Orientations (voir la réunion d'experts de la CDB en décembre 2017). Collaboration avec d'autres organisations, forums. Informations publiées sur le Portail phytosanitaire international, point de contact. Matériels divers: vidéos, manuels, cours de formation en ligne et tutoriels.
Les activités de la CIPV sont liées à une approche multidisciplinaire et intégrée entre les ONPV, les douanes et d'autres organismes gouvernementaux compétents, et y contribuent, afin de favoriser des échanges commerciaux sans danger dans le cadre du commerce électronique.	Création d'un réseau interinstitutions (CITES/OMD/CIPV) pour créer des synergies qui facilitent l'élaboration d'une politique et de recommandations communes concernant les filières en rapport avec le commerce électronique et la distribution postale.	Lacunes dans les règles commerciales. Échange d'informations. Réseau, y compris l'OIE, le Codex, les SPS. Données électroniques complexes pour l'évaluation des risques.
	Création d'une boîte à outils interinstitutions commune pour la réglementation et la sélection des filières de commerce électronique et de distribution postale.	Identification de l'envoi pour appliquer le profil de risque au triage. Installations communes aux frontières.
	Cadre normatif de l'OMD - Harmonisation des éléments juridiques et de mise en œuvre: <ol style="list-style-type: none"> 1. Données électroniques 2. Profilage des risques - accélération des approbations en cas de risques faibles 3. Tiers, entités autorisées 4. Recouvrement des coûts 5. Collaboration – gouvernement, secteur économique 6. Non-conformité 7. Partenariats 8. Sensibilisation 9. Risques nouveaux 10. Évaluation 11. Innovation 	Options d'exécution. Collaboration entre les douanes et l'ONPV dans le pays.

Pièce jointe 2 - Description du rôle de Coordonnateur des activités relatives au commerce électronique

Le Coordonnateur des activités relatives au commerce électronique pilote les activités liées au commerce électronique de manière à atteindre les résultats définis dans le plan de projet et tout plan d'action convenu, il assure la liaison avec les autres organes directeurs compétents.

Le Coordonnateur s'acquittera des fonctions de secrétariat, notamment:

- Tenir à jour la liste et les coordonnées des membres de l'organe directeur (à définir);
- Coordonner les préparatifs des réunions de gouvernance, physiques ou virtuelles, en concertation avec le Secrétariat de la CIPV;
- Faciliter les initiatives pour faire progresser le plan d'action relatif au commerce électronique;
- Faciliter la communication et la coopération avec, et entre, les membres des organes directeurs du commerce électronique, les parties contractantes, les ORPV, les industriels, les experts techniques, l'OMD et d'autres organisations internationales pour réaliser les activités et tendre vers les résultats attendus dans le domaine du commerce électronique;
- Établir et présenter aux organes directeurs de la CIPV des rapports sur les activités et les résultats obtenus dans le domaine du commerce électronique, conformément au plan de travail convenu;
- Assurer la liaison avec le Secrétariat de la CIPV pour vérifier les dépenses par rapport aux ressources disponibles et au budget convenu;
- Coordonner la publication de la documentation avec le Secrétariat de la CIPV.

Le Coordonnateur sera basé de préférence au Secrétariat de la CIPV.

Pièce jointe 3 - Détails des coûts et des mesures pour le Secrétariat de la CIPV

Certaines de ces dépenses et de ces mesures sont annuelles, d'autres ponctuels. Elles ont été intégrées dans le projet de budget.

Activités	Ventilation	Services concernés avec estimations en USD	Coût estimatif, en USD
Une réunion virtuelle de l'ensemble des parties prenantes concernées devrait être organisée en vue de repérer les lacunes en matière de ressources techniques et de planifier la mobilisation de ressources de manière coordonnée (fiche d'information, publication, vidéo, etc.) en ciblant différents publics.	Secrétariat de la CIPV: <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions virtuelles avec l'OMD, Amazon, Alibaba, UPA, la Banque mondiale, SYDONIA, les ONPV, etc. pour convenir du mandat et des résultats (ce groupe pourrait être formalisé à un stade ultérieur). - Préparatifs techniques de la réunion (préparation des documents, rapport, etc.) 	Secrétariat de la CIPV: <ul style="list-style-type: none"> - 2 jours de travail d'un fonctionnaire de classe G qui aide le Secrétariat à s'occuper de l'organisation logistique (644 USD). - 7 jours de travail d'un fonctionnaire de classe P qui aide le Secrétariat (5 677 USD). Participant choisi par le Comité chargé de la mise en œuvre pour la coordination (7 jours x 5 677 USD).	6 500
Accroître la coopération avec les institutions et les parties prenantes (dans le cadre de réunions) ainsi que l'Unité de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments.	Secrétariat de la CIPV: <ul style="list-style-type: none"> - Participation au Groupe d'experts de l'OMD sur le commerce électronique. - Présenter les activités réalisées sur le commerce électronique au comité SPS. - La CDB pourrait être invitée à participer à un stade ultérieur. Ses membres bénéficieront de nos activités en attendant. Le participant choisi par le Comité chargé de la mise en œuvre devrait être invité à participer.	Secrétariat de la CIPV: <ul style="list-style-type: none"> - 1 voyage à Bruxelles et 3 jours d'indemnité journalière de subsistance (4 jours au total) (2 000 USD). - 1 voyage à Genève et 5 jours d'indemnité journalière de subsistance (un seul fonctionnaire) (6 jours au total) (2 500 USD). - 9 jours d'un fonctionnaire de classe P pour aider le Secrétariat (7 299 USD). Le participant choisi par le Comité chargé de la mise en œuvre apportera une aide (3 jours fournis en nature) (2 433 USD)	12 000
Préparer des orientations types sur le commerce électronique à l'intention des ONPV comprenant une liste de contact des parties prenantes/sites internet concernés (en coopération avec l'APHIS) pour décrire les risques et les options de gestion qui peuvent être appliquées par les ONPV en collaboration avec d'autres organismes présents aux frontières et des sites internet de commerce électronique.	Secrétariat de la CIPV: <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction et l'examen de la fiche d'information après les concertations. Prestataires de service : <ul style="list-style-type: none"> - Conception graphique de la fiche technique. - Travaux d'impression si nécessaire. - Traduction dans 5 autres langues. 	<ul style="list-style-type: none"> - 4 jours de travail d'un fonctionnaire de classe P au Secrétariat pour rédiger la fiche d'information en coopération avec les parties prenantes (3 244 USD). - 2 jours de travail d'un graphiste (600 USD). - 15 jours de travail de traduction (3 jours par langue) (4 500 USD). 	8 500

Fournir des informations normalisées à ces parties prenantes ainsi qu'une liste des principaux produits réglementés et des indications sur la marche à suivre pour prendre contact avec les ONPV compétentes.	<p>Secrétariat de la CIPV:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la liaison avec les parties prenantes pour définir leurs besoins, fournir des informations pertinentes. <p>Parties prenantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consacrer du temps pour fournir des informations pertinentes. <p>Prestataires de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception graphique de la fiche technique. - Travaux d'impression si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - 15 jours de travail d'un fonctionnaire de classe P au Secrétariat (12 165 USD). 	12 000
Élaborer une publication conjointe avec l'OMD (qui a donné son accord) présentant des informations générales sur le commerce électronique.	<p>Secrétariat de la CIPV:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir le contenu. - Désigner un consultant. <p>OMD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir le contenu avec le secrétariat de la CIPV, consacrer du temps. 	<ul style="list-style-type: none"> - 5 jours de coordination et d'examen d'un fonctionnaire de classe P au Secrétariat de la CIPV (4 055 USD). - Contribution en nature de toutes les parties prenantes pour faire avancer la rédaction de la publication (estimée à 5 jours chacune) en consultation avec le groupe de travail virtuel. 	4 000
Créer une page internet sur le PPI consacrée au thème du commerce électronique et éventuellement sur le site phytosanitary.info. Inclure des parties prenantes importantes dans les organisations concernées.	<p>Secrétariat de la CIPV:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer les documents à publier. <p>Prestataires de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restructurer la page internet phytosanitary.info 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 jours d'un fonctionnaire de classe P au sein du Secrétariat (2 433 USD). - 1 journée d'un informaticien au sein du Secrétariat (350 USD). 	3 000
Élaborer une vidéo ou des didacticiels sur le commerce électronique aux fins de sensibilisation en utilisant les informations et les messages clés de la fiche d'information.	<p>Secrétariat de la CIPV:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir le contenu de la vidéo. <p>Prestataires de service:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Passer un contrat avec des professionnels de la vidéo. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le coût d'une séquence vidéo de 3 minutes est d'environ 3 000 USD. - 2 jours de travail d'un fonctionnaire de classe P au sein du Secrétariat (1 622 USD). - Contributions en nature du groupe de travail et des ONPV intéressées. 	5 000

<p>Étudier la possibilité de coopérer avec les deux organisations sœurs, sur la base de la méthode utilisée par l'OMD. Le système qui permet de signaler que certains produits doivent faire l'objet d'une inspection plus approfondie et d'une évaluation du risque devrait être ciblé.</p>	<p>À mettre en œuvre ultérieurement, conformément aux indications du groupe d'experts de l'OMD. Secrétariat de la CIPV:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion avec des représentants des organes directeurs de l'OMD, de l'OIE, du Codex et de la CIPV pour échange de vues (éventuellement en marge du comité SPS). <p>Parties prenantes (OMD, OIE, Codex):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir du temps pour fournir des informations pertinentes. 	/	<p>S. O.</p>
<p>Total</p>			<p>51 000</p>